

Vaccination Covid : 320 000 Bruxellois.es concerné.es

Bruxelles le 14 septembre - La Région bruxelloise lance sa campagne de vaccination automnale contre le COVID dès ce vendredi 15 septembre. La situation est sous contrôle mais face à l'apparition de nouveaux variants en Europe depuis l'été dernier, on ne peut exclure de nouvelles vagues de contamination. En facilitant l'accès au vaccin pour la population bruxelloise et en donnant la priorité aux groupes à risques, l'objectif est de mieux protéger la population grâce à un réseau efficace qui s'appuie sur les médecins généralistes, les pharmaciens et les infirmiers à domicile. La vaccination concomitante COVID - grippe est également encouragée.

Pour élaborer sa stratégie de vaccination, la Région s'est basée sur les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) et s'appuie sur la "première ligne de soins" (médecins généralistes, pharmacies, infirmiers) pour la mettre en œuvre. Pour les personnes à risques, les complications liées à cette maladie respiratoire peuvent représenter un véritable danger. La vaccination reste donc le meilleur moyen de prévenir les complications et les risques d'hospitalisation.

Afin de protéger les personnes vulnérables contre le développement de complications et de contrôler ainsi la pression sur le système des soins de santé, une dose de rappel est recommandée pour 3 groupes à risques, clairement identifiés. 320 000 personnes sont concernées sur le territoire bruxellois. Les médecins, pharmaciens, infirmiers ainsi que tous les acteurs du secteur social-santé ont été sensibilisés par la COCOM afin d'attirer l'attention de leurs patients et bénéficiaires sur la nécessité de se faire vacciner.

"En suivant les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, l'Administration de la Cocom entend fournir un programme de vaccination ciblé et facilement accessible, à proximité de chez soi" explique Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante. *"Depuis la fermeture des centres de vaccination de masse, la population générale s'en remet principalement à la première ligne (médecins généralistes, pharmacies, infirmiers) pour la vaccination contre le Covid. Nous entendons d'une part protéger les personnes vulnérables contre les maladies graves et d'autre part contrôler la pression sur les soins."*

La vaccination des personnes ne faisant pas partie des trois groupes à risques mentionnés ci-dessous n'est plus proposée de manière systématique par les autorités. Toutefois, toute personne souhaitant se protéger contre le Covid cet automne peut aller se faire vacciner gratuitement auprès de son pharmacien, et ce sans invitation et sans nécessairement faire partie d'un des 3 groupes à risques.

Pour Alain Maron, Ministre bruxellois de la Santé : *« Le Covid-19 est encore présent. C'est pourquoi, la vaccination des publics à risques est une priorité pour la Région bruxelloise. Pour la première fois depuis 2020, cette nouvelle campagne de vaccination Covid-19 sera totalement gérée par la première ligne de soins avec la spécificité de l'apport significatif des pharmacies en plus de la médecine générale, les maisons médicales, les infirmiers à domicile, les hôpitaux et la médecine du travail. Même si la possibilité d'une vaccination couplée Covid-19 / grippe est envisageable, nous préconisons, en particulier pour le public vulnérable, de ne pas attendre la disponibilité du vaccin grippe prévu fin octobre mais de déjà bénéficier sans délai de la protection vaccinale Covid-19 pour lequel les prémices d'une nouvelle vague se manifestent (eaux usées, reporting labo et médecins généralistes, ...). C'est dans cet esprit que le lancement formel de la campagne automnale est fixé à ce 15 septembre. »*

Pour qui la vaccination est-elle recommandée ?

Pour cet automne, **3 groupes cibles ont été identifiés**, sur base des recommandations du CSS. Ce groupe comprend environ 320 000 personnes en région bruxelloise :

1. **Les personnes vulnérables** en ce compris :
 - les personnes âgées de 65 ans et plus
 - les femmes enceintes
 - les résidents de collectivités de soins de longue durée
 - les personnes souffrant de comorbidités
 - les personnes immunodéprimées
 - les personnes avec un Indice de Masse corporelle (IMC) de plus de 40.
2. **Le personnel soignant**
3. **Les co-habitant.es des personnes vulnérables**

Qui peut vacciner ?

- Le médecin généraliste
- Tout.e pharmacien.e inscrit.e au projet Vacci-Pharma. L'objectif est d'atteindre 200 pharmacies participantes
- Les infirmier.es à domicile, à condition que le patient ait reçu au préalable une double prescription de son médecin traitant (une prescription pour que l'infirmier.e se procure le vaccin, une seconde prescription pour l'acte de vaccination)

L'Administration de la Cocom recommande également aux collectivités, aux services de médecine du travail et aux hôpitaux d'organiser des séances de vaccination pour leurs résidents, leur personnel ou leurs bénéficiaires.

La vaccination Covid-grippe est possible

La vaccination contre la grippe fait également partie du programme des injections recommandées pour cet hiver. L'Administration de la Cocom précise qu'il est possible de se faire vacciner simultanément contre le COVID et la grippe : un vaccin sera injecté dans le bras gauche et l'autre dans le bras droit.

Dans la plupart des cas, la grippe et le Covid sont des maladies bénignes. Mais pour les personnes à risques, les complications liées à ces maladies respiratoires peuvent représenter un véritable danger. La vaccination reste le meilleur moyen de prévenir ces complications, ainsi que les risques d'hospitalisation pour ces maladies.

Pour plus d'informations : www.coronavirus.brussels

Frédéric Pellissier (Services du Collège réuni de la Cocom)
fpellissier@ccc.brussels - GSM : 0486 94 52 51

À propos de la Cocom: La Commission communautaire commune (Cocom) joue un rôle fondamental en région bruxelloise dans les domaines de la santé et de l'aide aux personnes. L'Administration de la COCOM est au service des personnes (les Bruxellois.es mais aussi celles et ceux qui bénéficient des services des institutions de santé et d'aide sociale) et de plus de trois cents établissements et services (hôpitaux, CPAS, services de soins, centres d'accueil, etc.) bilingues dans ces domaines.

